

médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit directement et indirectement plusieurs types de services médicaux et d'hygiène aux personnes dont le soin relève, suivant la tradition ou la loi, du gouvernement fédéral.

Les Indiens, à titre de résidents d'une province ou d'un territoire, ont le droit de bénéficier de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. De plus, la Direction générale des services médicaux aide les bandes indiennes à organiser le transport des malades et à obtenir des médicaments et des prothèses. On met surtout l'accent sur un programme général d'hygiène publique qui assure les soins dentaires aux enfants, la vaccination, les services d'hygiène scolaire, l'enseignement de l'hygiène et le maintien de centres de consultations prénatales, postnatales et pour nourrissons. Une aide financière directe est également accordée aux organisations d'autochtones qui administrent des programmes visant à améliorer la qualité de la vie des Indiens grâce à l'éducation des adultes, la planification familiale, la prévention des accidents, les programmes de lutte antivenérienne, et la lutte contre l'alcoolisme et l'abus des drogues. Étant donné que les Indiens représentent seulement 1% de la population canadienne et qu'ils sont dispersés partout dans le pays, un réseau d'installations sanitaires spécialement conçues a été construit dans près de 200 localités qui autrement en seraient dépourvues: environ 51 postes infirmiers, 100 centres d'hygiène, 46 dispensaires et neuf hôpitaux.

Un nombre croissant d'Indiens reçoivent une formation, puis sont employés par les services d'hygiène publique et de soins médicaux afin de faire mieux connaître et apprécier les services sanitaires dans les petites localités.

A l'exception des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie administrés par les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social gère les services d'hygiène fournis à tous les résidents de ces deux territoires. Ces services comprennent toutes les activités normales du ministère en matière de santé, dont un vaste programme d'hygiène publique, des dispositions spéciales pour faciliter les communications entre les postes de soins et le transport des malades des localités isolées vers les centres médicaux. Plusieurs groupes universitaires s'occupent de certaines zones délimitées où ils envoient un personnel médical et des étudiants suivant un système de roulement. Ce genre d'entreprise est financé grâce à des contrats du gouvernement et à l'assurance-maladie. Les installations du ministère comprennent quatre hôpitaux, deux postes infirmiers, cinq postes d'hygiène et 10 dispensaires au Yukon ainsi que quatre hôpitaux, 39 postes infirmiers, sept postes d'hygiène et sept dispensaires dans les Territoires du Nord-Ouest.

Aux termes de la Loi sur la quarantaine, tous les navires, aéronefs et autres véhicules arrivant au Canada en provenance de l'étranger, ainsi que leurs membres d'équipages et leurs passagers, peuvent être soumis à un examen par les agents de la quarantaine afin de déceler et de corriger les conditions qui pourraient entraîner l'introduction au Canada de maladies telles que la variole, le choléra, la peste et la fièvre jaune. Il existe des postes de quarantaine bien organisés dans tous les grands ports de mer et aéroports. La Direction doit également veiller à ce que soient appliquées les normes d'hygiène dans les propriétés fédérales, notamment dans les ports et terminus, dans les moyens de transport interprovincial, ainsi que dans les navires et aéronefs canadiens.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Loi sur l'immigration, la Direction générale des services médicaux détermine, tant au Canada qu'à l'étranger, l'état de santé de toutes les personnes qui lui sont envoyées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aux fins de l'immigration canadienne et, de plus, elle fournit ou voit à ce que soient fournis des services de soins à certaines catégories de personnes après leur arrivée au Canada, notamment aux immigrants qui tombent malades en cours de route ou pendant qu'ils cherchent un emploi.

La Direction générale des services médicaux est chargée d'un programme général d'hygiène professionnelle à l'intention des fonctionnaires fédéraux